

## LES PARENTS : DES PARTENAIRES INDISPENSABLES

La relation de l'École aux parents est empreinte d'histoire. Longtemps exclus, ces derniers ont vu leur place reconnue seulement au milieu du XXe siècle.

Liée dès son origine à la République, l'École avait pour mission de former des citoyens. Dans une France à forte dominante rurale, faiblement scolarisée et où la langue française était loin d'être majoritaire, l'ambition d'instruire les enfants à cette fin supposait de les séparer et de les protéger des "mauvaises influences" et des "ingérences" des pouvoirs locaux, des prélats, des patrons et du milieu familial – certains à l'époque rêvent même de "faire envahir les familles par l'école"[1]. L'École s'est ainsi construite contre les familles[2].

C'est seulement à partir du XXe siècle que les parents vont acquérir une reconnaissance et obtenir des droits qui vont leur permettre de siéger dans les différentes instances et commissions créées au sein des écoles et des établissements scolaires. En 1968, ils entrent au conseil d'administration et au conseil de classe pour les collèges et les lycées ; en 1977, ils siègent au conseil d'école. Ainsi, la place reconnue des parents par l'École se produit en même temps que se développe la massification scolaire lors de la mise en place progressive du collège unique.

Deux lois récentes rappellent la nécessité d'associer les parents au fonctionnement de l'École et d'en faire des partenaires à part entière de la communauté éducative. Il s'agit de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et de celle d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Cette dernière entend même renforcer la coopération entre les parents et l'École. L'article L.111-1 dans sa nouvelle rédaction précise ainsi : "*L'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale*". C'est aussi dans cet esprit que se comprend la circulaire interministérielle du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

[1] P. Kergomard, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris, Hachette, 1886.

[2] "En France, la langue du peuple est incorrecte et sans élégance. Nous ne tolérerons rien qui soit radicalement contraire aux règles de la langue ; et nous commencerons ce redressement dès que nous recevrons l'enfant des mains de sa mère" (Marie Pape-Carpentier, 1876).

## Tous les parents sont membres de la communauté éducative

**Les parents sont tenus régulièrement informés** des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants (D.111-2 du code de l'éducation). Assurer l'effectivité de ce droit d'information reconnu à tous les parents est un des leviers du renforcement de la coopération avec les parents. Il prévoit notamment des invitations régulières des parents à venir échanger individuellement ou collectivement sur les sujets intéressant la scolarité de leur enfant et la vie de l'établissement. Il implique aussi de veiller à l'utilisation d'un langage clair et accessible et de recourir à des supports de communication adaptés.

**Pour exercer leur droit de participation**, les parents sont encouragés à participer aux activités conduites par les associations de parents d'élèves et aux élections de leurs représentants. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, avec l'aide de leurs équipes, informent les parents d'élèves de l'importance et des enjeux de ces élections et prennent toutes les dispositions utiles afin de faciliter leur participation.

L'ensemble de ces mesures doit trouver sa cohérence dans le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement. Les parents et leurs représentants sont ainsi associés à l'élaboration d'un diagnostic partagé des besoins et des attentes de la communauté éducative, fondé sur les spécificités du territoire, en vue de définir :

- le projet d'école ou d'établissement, en particulier ce qui concerne les relations avec les familles ;
- les actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (2nd degré ou interdegré lorsqu'il existe).

Dans le 2nd degré, un bilan des actions menées à destination des parents est présenté au conseil d'administration de l'établissement.

## La co-éducation pour impulser les conditions d'une coopération utile avec les parents

Avec les parents, qui pour certains se sentent écartés et illégitimes face à la culture scolaire, l'École doit patiemment bâtir et entretenir une relation qui assure une meilleure connaissance mutuelle, en s'abstenant de tout jugement. L'élève doit pouvoir vivre sa scolarité sereinement à l'abri de conflits de loyauté douloureux. Il doit pouvoir compter sur l'alliance de ses deux univers, familial et scolaire, qui participent tous deux à sa construction et à son développement. Par ailleurs, l'École est partie intégrante d'un territoire de vie où doivent se construire cohérence et complémentarité des professionnels dans le respect du rôle de chacun. Ces coopérations de l'École avec ses partenaires doivent lui permettre de se concentrer sur son cœur de métier tout en créant les synergies positives pour la réussite scolaire des élèves.

Elle repose sur une démarche volontariste des écoles et des établissements et, sur la nécessaire prise en compte des difficultés et des questions des parents. Elle implique de sensibiliser l'ensemble de l'équipe éducative aux principes et aux modalités d'information et de dialogue avec les parents, en particulier à l'occasion de la rentrée scolaire.

## Sur le web

> Circulaire du 25 août 2006 sur le rôle et la place des parents à l'école

>

Circulaire du 13 octobre 2013 relative au le renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires

> Mettre en place un espace parents, Guide méthodologique, MENESR

## TROUVER LE TON JUSTE

Ces débats ne se présentent pas sous la forme de "cours" à destination des parents. Ils ne constituent pas des injonctions, mais une occasion d'échanges visant à créer un lien de confiance avec l'École et ses acteurs qui se proposent d'écouter et d'accompagner les familles. Il faut essayer de trouver un juste milieu entre le "bavardage" et le trop-plein d'informations.

## ÊTRE TRANSPARENT SUR L'OBJECTIF

Le contrat de ces débats peut être clarifié de façon simple : "L'idée est que votre enfant se sente mieux et réussisse mieux". L'animateur doit éviter tout jargon de l'Éducation nationale, ainsi que les sigles. Le débat doit se limiter au **champ de compétence de l'École, c'est-à-dire la réussite scolaire des enfants**. L'École ne peut pas régler tous les problèmes : "On peut vous accompagner sur certains points, mais on ne pourra pas répondre à tout". Il faut bien avoir conscience des limites de ce que l'on propose, et l'indiquer si besoin, tout en prévoyant des contacts possibles : "Nous pouvons vous indiquer quelle est la personne appropriée à laquelle vous adresser sur cette question."

Il faut aussi attirer l'attention des parents sur les **possibilités d'entraide** : une réunion collective peut redonner confiance et estime de soi aux parents qui comprennent qu'ils ne sont pas seuls dans leur situation ; elle peut leur permettre d'échanger sur leurs problèmes mais aussi sur les solutions possibles.

## UN TON NI COMPASSIONNEL...

Être à l'écoute ne signifie pas que les parents doivent s'engager dans un récit détaillé de leurs problèmes et de ceux de leur famille. Il faut **trouver un équilibre entre la liberté de parole et le respect de la vie privée**. Si les parents dévoilent trop leur intimité en public, il est nécessaire pour l'animateur de les orienter vers les personnes ressources de l'établissement.

## ... NI CULPABILISANT

L'animateur doit lancer des problématiques sans poser de questions qui obligerait les parents à se justifier. Même si l'intention première de ces questions est de mieux comprendre pour mieux éclairer, ce n'est pas le rôle de ces réunions collégiales, qui ne doivent **pas être des investigations**.

L'animateur évitera aussi de se poser en donneur de leçons ; pour cela, il pourra privilégier des **formules du type "Comment pourrait-on... ?"**.

Il est impératif de centrer le débat sur les **solutions à trouver ensemble** aux problèmes évoqués (en précisant bien que ces solutions sont rarement immédiates, qu'il faut les tenter, les améliorer ou les modifier le cas échéant).

## LA RELATION DE CONFIANCE

Un **élément central de la réussite scolaire** repose sur la confiance que les parents ont dans l'École. Cette confiance constitue le fil rouge de plusieurs débats. Si la famille entretient un climat de suspicion envers l'École et ne porte pas un regard positif sur celle-ci, l'enfant est pris entre deux discours différents, voire contradictoires, et ses résultats risquent de s'en ressentir. Inversement, l'École doit se souvenir que ce sont les parents d'élèves qui sont légalement responsables de l'éducation de leurs enfants.

## FAIRE APPEL AUX COMPÉTENCES DES PARENTS

Faire entrer les parents dans l'École, trouver dans les différents axes du projet d'établissement ou du projet d'école autant d'occasions de les impliquer et de venir enrichir les projets, c'est possible et beaucoup le font.

Vous souhaitez proposer un espace spécifique aux parents d'élèves, les solliciter pour enrichir les projets de l'école ou de l'établissement, ces ressources ont pour objectif de mettre en valeur les actions mises en œuvre par les écoles et les établissements qui peuvent vous donner des idées.

### Sur le web

- > Les parents, acteurs du forum des métiers
- > Lieux échanges parents du collège REP+, Victor Schoelcher de Lyon
- > Passe, passe, passera : le lieu passerelle d'une école maternelle, expérience dans une école de Lyon
- > Ouvrir l'école aux parents : passer du face à face au coude à coude
- > Ouvrir l'école aux parents : école Jean Moulin, à Nîmes
- > L'aide aux leçons, école Jacques Prévert, Yzeure
- > Aide et soutien à la construction de la parentalité Liaisons espaces multi-accueil et école maternelle

## QUELLES MODALITÉS DE RENCONTRE ÉCOLE-FAMILLE ?

À la fois outil de réflexion et guide d'utilisation du site, ce tableau liste les principales modalités de rencontre et temps d'échanges entre l'École et les parents qui jalonnent l'année scolaire.

	OBJECTIFS	PARTICIPANTS	PÉRIODE	COMMENTAIRES/POINTS DE VIGILANCE	LES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE MALLETTE DES PARENTS
<b>Réunion d'accueil</b>	<p>Répondre aux questions et éventuelles appréhensions des parents.</p> <p>Valoriser l'image de l'école ou de l'établissement et son projet.</p> <p>Informer sur les aides et les outils de communication entre les familles et l'EPLÉ.</p>	Tout le personnel de l'école ou de l'EPLÉ	Fin de l'année scolaire en préparation de la prochaine rentrée.	<p>Afin de réellement répondre au besoin des familles les réunions trop "descendantes" sont à éviter.</p> <p>Une visite de l'établissement peut être un bon point de départ pour engager les échanges, présenter l'école ou l'établissement, son équipe et son projet.</p>	<p><u>Présenter le collège</u></p> <p><u>Présenter le lycée</u></p> <p><u>Les parents : des partenaires indispensables</u></p>
<b>Réunion de présentation d'une classe</b>	L'équipe pédagogique d'une classe reçoit l'ensemble des parents de la classe : explication des attendus pédagogiques, du travail à la maison, etc.	L'équipe pédagogique	Septembre ou octobre.	Cette réunion est l'occasion d'expliciter les attendus de l'année, de présenter le rôle des interlocuteurs notamment du professeur principal et de faire l'inventaire des moments forts qui la jalonnent et de répondre à certaines inquiétudes.	<p><u>Présenter le collège</u></p> <p><u>Présenter le lycée</u></p>
<b>Réunion d'information sur l'orientation et l'affectation</b>	<p>Présenter les nouveaux enjeux d'une orientation qui, dans le cadre du parcours Avenir, se construit progressivement.</p> <p>Permettre aux parents de poser leurs questions sur le travail d'orientation en lien avec le parcours Avenir et la procédure d'affectation.</p>	<p>Chef d'établissement</p> <p>COP</p> <p>Professeur principal</p>	En classe de 3e, avec un 1er temps de réunion en début d'année et un 2nd en fin de 2e trimestre.	<p>Réunion qui doit permettre aux familles de comprendre les axes de l'orientation.</p> <p>Réunion qui doit valoriser à la fois les filières générales technologiques et professionnelles.</p>	<u>Présenter les enjeux de l'orientation</u>

# LA MALLETTE des parents

<b>Dans le cadre d'un projet de l'école ou de l'établissement</b>	Chaque projet de l'établissement peut être enrichi de la participation des parents : sorties scolaires, reconfiguration des espaces collectifs, etc.	Chef d'établissement  Enseignants  AS	En fonction du début du projet.	Ces projets, en particulier quand ils donnent lieu à une mobilité des élèves, doivent donner lieu à des temps de réunion afin d'informer les parents sur les conditions de réalisation mais aussi pour encourager leur participation à ces projets.	<u>Faire appel aux compétences des parents</u>
<b>Réunion-débat sur une thématique spécifique</b>	L'école est un lieu de débat. Certaines thématiques concernant la scolarité de l'élève, certain sujets liés à l'âge des élèves et plus largement le projet du jeune peuvent donner lieu une réflexion collective des personnels de l'établissement et des parents.	Chef d'établissement  Enseignants	En fonction des sujets dont certains ont pu être abordés avec les élèves en classe.	Veiller à la convivialité de l'accueil et à adopter des techniques d'animation propice aux échanges et aux réactions.  Valoriser ces moments sur le site de l'école ou de l'établissement.	<u>La mallette des parents CP</u>  <u>La mallette des parents 6e</u>
<b>Échanges individuels sur le projet de l'élève</b>	Les entretiens avec les parents contribuent à un accompagnement continu et personnalisé au plus près des besoins de chaque jeune tout au long de son cursus. Le cadre du parcours Avenir proposé à tous les élèves de la classe de 6e à la classe de terminale favorise la fréquence des moments d'échanges avec les familles.	Enseignant principal  COP  Tout enseignant	À tout moment de la scolarité. Pour anticiper les décisions prises à chacun de ces paliers, il est indispensable que ces moments d'échanges puissent se dérouler bien en amont des phases de finalisation des choix.	Ces échanges facilitent la construction progressive du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans un climat de confiance réciproque entre tous les acteurs concernés.  Les éléments recensés et valorisés dans l'espace personnel au sein de l'application Folios peuvent servir de support aux échanges avec les parents.	<u>Se préparer à un entretien avec les parents d'élève</u>  <u>Échanger avec les parents sur le projet de l'élève</u>
<b>Échanges individuels sur les apprentissages</b>	Ces échanges ont lieu généralement lors de la remise des bulletins. Ils offrent l'occasion d'échanger avec les parents sur les apprentissages de l'élève et de faire une sorte de bilan d'étape.	Enseignants	À chaque remise de livret scolaire.	Ces projets, en particulier quand ils donnent lieu à une mobilité des élèves, doivent donner lieu à des temps de réunion afin d'informer les parents sur les conditions de réalisation mais aussi pour encourager leur participation à ces projets.	<u>Changer de regard pour changer de posture</u>  <u>Se préparer à un entretien avec les parents d'élève</u>
<b>Échanges informels /</b>	Les échanges institutionnalisés ne			S'ils sont informels ces échanges n'exigent pas moins	<u>Changer de regard pour</u>

# LA MALLETTE des parents

<b>sans enjeux immédiats</b>	sont pas les seuls échanges entre l'école et les parents. Les échanges informels, sans enjeux scolaires immédiats ont une grande importance dans la qualité de la relation sur le long terme.	Tout le personnel de l'école ou de l'EPLE	de l'enseignant qui doit conserver une posture professionnelle bienveillante et à la "bonne" distance.	<u>changer de posture</u> <u>Se préparer à un entretien avec les parents d'élève</u>
------------------------------	---	---	--	---

## CHANGER DE REGARD POUR CHANGER DE POSTURE

Il est de notre responsabilité de créer les conditions d'une relation confiante, sereine et respectueuse avec les parents de tous les élèves.

Comment faire, sinon changer notre regard, pour mieux changer notre posture à leur égard ?

Malgré nous, notre posture professionnelle et ce que nous représentons aux yeux des parents rendent la relation que nous avons avec eux nécessairement déséquilibrée et, sans que nous en soyons conscients, nous tenons à leur endroit un "discours d'autorité" qui pointe souvent leurs prétendus déficits ou carences éducatives par rapport à une norme scolaire qui est socialement la nôtre. Ce jugement moral sur la manière dont ces parents tiennent leur rôle éducatif revêt une dimension compassionnelle voire culpabilisante ou méprisante, ou est ressentie comme telle.

Très, voire trop conscients de ce que représente l'école pour leurs enfants, ces parents-là subissent une pression normative de l'École sans pouvoir y répondre n'en maîtrisant ni les attentes, ni les codes, ni les règles de l'échange. Démunis, ils se sentent impuissants et disqualifiés aux yeux non seulement des personnels de l'éducation mais aussi de leurs propres enfants. Ils désinvestissent l'école non pas parce qu'ils s'en désintéressent mais parce qu'ils ne se sentent pas autorisés, ni légitimes à y intervenir.

Pour sortir de ce différend, et pour répondre à la diversité sociale des familles sans pour autant les assigner socialement en les stigmatisant, il convient de changer notre regard, de déconstruire nos stéréotypes et pour ce faire, d'apprendre à mieux se connaître – eux et nous, eux avec nous.

## POUR UNE APPROCHE GÉNÉRALE DE COMPRÉHENSION ENVERS LES PARENTS

Comprendre, c'est tenter de saisir le sens subjectif de l'action de chacun, qu'il soit individu ou institution. C'est, pour ce qui nous concerne, essayer d'appréhender, du mieux que l'on peut, les intérêts, les logiques, les attentes des parents. Cela suppose de se décentrer par rapport à notre posture d'expert tout en conservant notre positionnement de professionnel. C'est tenter d'entrer, autant que faire se peut, dans la subjectivité des parents.

Cette prise de distance par rapport à notre rôle habituel doit permettre d'être réellement à l'écoute et d'accueillir positivement la parole des parents sans pour autant y souscrire. C'est maintenir à leur endroit une exigence tout en étant bienveillant, c'est-à-dire sans faire preuve de complaisance ni de condescendance. C'est être dans une relation d'adulte à adulte où ce que dit l'autre a toute sa valeur, toute son utilité, donc toute sa place. C'est être dans l'échange, non dans le jugement.

## LES FACTEURS FAVORABLES POUR CONSTRUIRE LA COOPÉRATION AVEC LES PARENTS

L'article L. 111.1 du code de l'éducation précise que "pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation de tous les parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération de tous les acteurs de la communauté éducative".

### La perception d'une responsabilité partagée

Il s'agit de reconnaître que chacun partage avec l'autre une même responsabilité : celle de construire ensemble un projet de vie pour et avec le jeune, lequel ne se réduit pas au seul projet scolaire même s'il l'inclut nécessairement.

### La reconnaissance mutuelle du rôle et du périmètre des compétences de chacun

C'est la nécessité de reconnaître chez l'autre les compétences qui sont les siennes, son caractère spécifique (l'École n'est pas la famille, et vice versa) et son utilité pour sécuriser le jeune dans ses capacités, dans ses potentialités aussi.

# LA MALLETTE des parents

## Le respect de la parole de chacun

C'est l'acceptation de la pertinence et de l'utilité du regard porté par chacun sur la situation du jeune. Ceci doit permettre de créer un dialogue respectueux, confiant et serein permettant d'aider le jeune à "s'individualiser" sans culpabilité à l'égard de ses parents et de lui permettre de devenir adulte.

Changer de posture à l'égard des parents d'élèves, c'est rendre possible leur participation en installant les conditions d'une relation de confiance, d'un respect mutuel et d'un dialogue serein, avec tous les parents et plus particulièrement les parents les plus éloignés de la culture scolaire, dont les enfants constituent la grande majorité des élèves les plus en difficultés scolaires.

## Sur le web

> Vademecun des relations École/famille, académie de Caen

## ASSOCIER LES PARENTS D'ÉLÈVES À LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME "DEVOIRS FAITS"

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Pourtant, les devoirs sont une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. C'est pourquoi le programme DEVOIRS FAITS propose aux élèves volontaires des temps d'études accompagnés après la classe. Cette fiche énonce des modalités possibles de présentation de DEVOIRS FAITS aux parents d'élèves.

## Présenter DEVOIRS FAITS aux parents d'élèves de l'établissement

### Qui ?

Réunion organisée par le chef d'établissement, l'équipe de direction et l'équipe pédagogique ainsi que l'équipe de vie scolaire mais aussi des acteurs impliqués directement dans le dispositif de DEVOIRS FAITS : intervenants, associations, volontaires en service civique, etc.

### Quand ?

Préalablement à la mise en place de DEVOIRS FAITS, une réunion dédiée est propice à un échange prolongé avec les parents, notamment pour répondre aux interrogations des parents et évoquer différentes questions.

Dans le cadre de la liaison école/collège, le dispositif DEVOIRS FAITS peut également être présenté lors de la réunion collective de présentation du collège ainsi que lors de la réunion collective de présentation de la classe de 6e (lien mallette des parents).

### Quel contenu ?

Il est utile de répartir des questions et des éventuelles appréhensions des parents pour construire le déroulé de la réunion.

- DEVOIRS FAITS est-il un dispositif spécifiquement prévu pour des élèves en difficulté ?
- Quelle est la différence et/ou l'articulation avec l'accompagnement éducatif si le collège se trouve en éducation prioritaire ou l'accompagnement personnalisé ?
- Qui va accompagner mon enfant ? Les intervenants sont-ils formés pour cela ?
- Si mon enfant participe à DEVOIRS FAITS, cela veut-il dire qu'il n'aura jamais de travaux à réaliser à la maison ?
- Mon enfant doit-il participer toute l'année ? Peut-il être inscrit à l'issue du démarrage du dispositif ?
- Accompagner mon enfant pour la réalisation des devoirs est un moyen de me tenir informé/e de sa progression. Comment assurer ce suivi si mon enfant fait ses devoirs dans l'établissement ?
- Je souhaite que mon enfant participe à DEVOIRS FAITS, mais il n'est pas volontaire, que faire ?
- Le temps pendant lequel mon enfant participe à DEVOIRS FAITS est-il inscrit à son emploi du temps ?
- Comment suis-je informé/e de l'assiduité de mon enfant ? des éventuelles difficultés ?
- Est-ce que la participation au programme DEVOIRS FAITS nécessite du matériel supplémentaire ?
- Est-ce que c'est compatible avec les passages des bus de ramassage ?

Cette réunion peut aussi être l'occasion de présenter aux parents, les différentes possibilités proposées pour permettre aux parents de participer directement à la mise en œuvre du programme.

## Quelles ressources ?

Le vade-mecum DEVOIRS FAITS (en particulier le modèle de courrier aux parents). Ce vade-mecum préparé par le ministère peut bien évidemment être adapté à l'établissement.

## Associer les parents à la mise en œuvre de DEVOIRS FAITS

La mise en œuvre du programme DEVOIRS FAITS est l'occasion de mettre en place une politique active de l'établissement créant les conditions pour permettre aux parents d'être des accompagnateurs et des acteurs plus efficaces de la scolarité de leurs enfants :

- en privilégiant l'information sur DEVOIRS FAITS (horaires, intervenants, modalités...) par tous les moyens possibles (réunions, ENT, carnet, affichage, espace parents, etc.) ;
- en les informant mieux sur les ressources de l'établissement (CDI, outils utilisés, manuels scolaires) ;
- en leur faisant découvrir l'univers du collège ;
- en apportant aux parents une meilleure connaissance des programmes du collège et des progressions utilisées par les enseignants ainsi que de leurs attentes.

La mise en place du programme DEVOIRS FAIT est l'occasion de développer avec les parents d'élèves une relation plus étroite en les invitant à participer directement à la mise en œuvre du dispositif, les modalités suivantes peuvent être envisagées :

- mettre en place un temps de rencontre avec des parents volontaires pour échanger sur les conditions de sa mise en œuvre ;
- proposer aux parents un temps de participation à DEVOIRS FAITS (la participation des parents peut permettre de désamorcer les conflits possibles autour des devoirs mais plus particulièrement d'assurer une meilleure connaissance mutuelle tout en tenant compte des difficultés et des questions des parents) ;
- faire participer conjointement les parents et les intervenants sur certains créneaux de DEVOIRS FAITS en variant les créneaux possibles pour que **toutes les familles** puissent participer au moins une fois ;
- organiser une réunion quelques semaines après le début du dispositif pour permettre de préciser les attentes des familles et recueillir leurs impressions et avis sur le déroulement et le contenu de ce qui est proposé.

Les représentants de parents d'élèves peuvent également être sollicités afin de pouvoir identifier en amont des temps d'échanges sur les points qui auraient besoin d'être explicités ou précisés.

## LA MALLETTE DES PARENTS CP

L'entrée à l'école élémentaire représente un moment clé dans l'échange avec les familles ; elle doit poursuivre la relation de confiance qui a pu se tisser à l'école maternelle. La "Mallette des parents CP" vise à faciliter le dialogue en aidant les parents d'élèves à comprendre les enjeux de la scolarité, à répondre aux questions qu'ils se posent à l'arrivée au cours préparatoire.

Les ateliers-débats de la *Mallette des parents* sont des temps d'échanges privilégiés entre parents et enseignants, à partir d'un projet préparé en classe avec les élèves. Tout doit être mis en œuvre pour trouver des modes de communication adaptés afin de s'adresser à tous les parents et, en particulier, à ceux qui viennent plus difficilement à l'école.

L'apprentissage de la lecture est identifié par tous, enfants et parents, comme un élément essentiel de l'année du cours préparatoire, il est donc au centre de la *Mallette des parents*. En effet, l'année du CP est unanimement perçue comme une année centrée fondamentalement sur l'apprentissage du lire/écrire/compter, avec ce que cela suppose d'attentes et d'espoirs de la part des familles, comme des élèves.

Les débats permettront d'expliquer comment se déroulent les apprentissages, comment accompagner son enfant et les conditions à encourager pour installer un bien-être à l'école rassurant et structurant.

Dans les "**Supports de travail**", "L'édito", "Trouver le ton et l'attitude juste", "Organisation d'une classe ouverte en activité" et "La mallette en pratique" constituent un préalable souhaitable pour la mise en place du dispositif de la *Mallette des parents* au sein de l'école et une introduction aux débats. Retrouvez également les 3 débats et leurs annexes dans les "**Supports de travail**" et les modules vidéo du DVD "**Sur le web**".

### Débat 1 : Comment apprend-on à lire et comment accompagner son enfant ?

Cette première rencontre doit permettre aux parents de comprendre comment se déroule l'apprentissage de la lecture dans la classe, d'instaurer une relation de confiance réciproque propice à la réussite de l'enfant et de débattre de la façon dont les parents pourront accompagner leur enfant durant cette année importante. Ce sujet, qu'il s'agit d'aborder sans entrer dans un débat de spécialistes, est source de nombreuses questions, de souvenirs voire même d'appréhensions. L'enjeu est important : éclairer les parents, construire par les échanges une coopération mutuelle avec tous, quels que soient leur rapport à l'écrit et leurs habitudes culturelles.

### Débat 2 : Comment aider son enfant à être élève ?

Les familles protègent et veillent au bien-être de leurs enfants, elles les éduquent et les amènent à devenir des adultes équilibrés et responsables. L'école est un lieu d'apprentissage où l'élève construit des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Pour permettre les apprentissages, il faut qu'elle aussi sache protéger, veiller au bien-être, éduquer. École et famille ont donc des buts convergents, complémentaires : instruire, éduquer et transmettre des valeurs. Pour permettre cette co-éducation, il est indispensable que l'institution scolaire et les parents d'élèves puissent établir des relations de confiance pour créer une dynamique positive favorable à chaque élève.

### Débat 3 : Être bien à l'école

L'école est un lieu d'enseignement et d'apprentissage. Elle est aussi un lieu de vie où l'on apprend à écouter, à comprendre, à construire des repères, à s'épanouir. C'est un lieu privilégié pour favoriser le développement de la socialisation chez les enfants, entre pairs et avec d'autres adultes que les parents. Le sentiment de bien-être contribue à la qualité des apprentissages. Il suppose un cadre protecteur dans lequel les règles du "vivre ensemble" sont clairement définies, connues et acceptées des élèves, des personnels et des parents. Les élèves doivent pouvoir travailler dans le calme, tout en disposant d'une certaine autonomie dans la gestion personnelle des tâches et du matériel scolaire. Grâce au climat de confiance de la classe, ils se sentent autorisés à faire des propositions, à prendre des initiatives, à se tromper, en étant assurés d'un accompagnement bienveillant de

l'enseignant qui prodigue conseil, encouragement et aide chaque fois que l'élève en manifeste le besoin. Le bien-être des élèves se construit tant à l'école qu'à la maison. La nutrition, l'hygiène de vie et la propreté en sont des composantes, à aborder dans le respect des modes de vie familiaux.

## Supports de travail

- > L'édito ([PDF / 562,54 Ko](#))
- > Trouver le ton et l'attitude justes ([PDF / 752,05 Ko](#))
- > Organisation d'une classe ouverte en activité ([PDF / 927,18 Ko](#))
- > La mallette en pratique ([PDF / 854,32 Ko](#))
- > Débat 1 : Comment apprend-on à lire et comment accompagner son enfant ? ([PDF / 623,74 Ko](#))
- > Débat 2 : Comment aider son enfant à être élève ? ([PDF / 670,59 Ko](#))
- > Débat 2 : annexe ([PDF / 1,34 Mo](#))
- > Débat 3 : Être bien à l'école ([PDF / 850,03 Ko](#))
- > 16 illustrations pour les débats ([PDF / 2,53 Mo](#))

## Sur le web

### Apprentissage de CP

- > Écouter et distinguer les sons de la langue (module 1)
- > Écouter et distinguer les sons de la langue (module 2)
- > Écrire des syllabes
- > Écrire un mot à partir de syllabes
- > Lire des mots
- > Lire des syllabes
- > Lire et comprendre un texte (module 1)
- > Lire et comprendre un texte (module 2)
- > Trouver son prénom écrit parmi d'autres

### Reprise d'activités de maternelle

- > Lire une phrase au tableau à voix haute
- > Lire une phrase au tableau et reconnaître les codes de l'écrit
- > Écrire et former la lettre "a" sur son cahier
- > Lire dans un manuel et au tableau à voix haute

## LA PREMIÈRE SCOLARISATION

La première scolarisation à l'école maternelle coïncide souvent avec la première séparation entre l'enfant et sa famille. Cette séparation peut susciter de l'anxiété ou des appréhensions. Les premiers liens entre l'école et les parents sont essentiels pour construire les fondements d'une relation de confiance qui permettra d'accompagner au mieux l'enfant tout au long de sa scolarité.

La DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) du Pas-de-Calais vous propose des outils pour vous appuyer dans la construction de cette relation. Dans les "**supports de travail**", retrouvez une présentation des outils ainsi que les 3 débats.

### Débat 1 : Comment réussir la séparation ?

La première rentrée est un moment clé pour réussir la première scolarisation d'un enfant. Elle offre les conditions d'une écoute et d'une reconnaissance de la famille dans les angoisses et les questionnements qui les animent. L'enfant apprend à s'installer dans un nouvel espace, un temps organisé, dans une relation à l'adulte et à ses pairs. Il développe ses premières habiletés sociales et prend confiance en lui dans cet environnement qu'il doit comprendre et s'approprier. La présence d'un adulte, qui lui témoigne une attention et une écoute, le rassure, l'accompagne dans la compréhension, l'encourage dans ses efforts, est une aide précieuse dans l'accompagnement à la première scolarisation.

### Débat 2 : Comment apprend-on à parler ? Comment accompagner son enfant ?

Cette rencontre doit permettre aux parents de comprendre comment s'organise le développement langagier de l'enfant et comment se déroule l'apprentissage de la langue orale à l'école maternelle. Il s'agit bien évidemment d'instaurer une relation de confiance réciproque propice à la réussite de l'enfant et de débattre de la façon dont les parents peuvent accompagner leur enfant dans cet apprentissage fondamental. Ce sujet est source de nombreuses questions et inquiétudes des parents (retard, difficulté, troubles). L'enjeu est important : éclairer les parents, les rassurer, les alerter et construire par les échanges une coopération mutuelle avec tous, quels que soient leur rapport à la langue et leurs habitudes culturelles.

### Débat 3 : Être bien à l'école

Le sentiment de bien-être contribue à la qualité des apprentissages. Il suppose un cadre protecteur et sécurisant dans lequel les règles du "vivre ensemble" sont connues et acceptées des élèves. Les élèves doivent pouvoir travailler dans le calme, disposer d'une certaine autonomie, évoluer dans un climat de confiance. Ils prennent alors des initiatives, osent faire, essayer et répondre, ils peuvent se tromper car ils sont assurés d'un regard et d'un accompagnement bienveillant de l'enseignant qui prodigue conseil, encouragement et apporte les aides à chaque fois que l'élève en a besoin. Le bien-être des enfants se construit tant à l'école qu'à la maison. La nutrition, le sommeil, l'hygiène de vie, la propreté en sont des composantes tout comme la confiance que les parents accordent à l'école.

## Supports de travail

- > Présentation des outils ([PDF / 648,90 Ko](#))
- > Débat 1 : Comment réussir la séparation ? ([PDF / 926,53 Ko](#))
- > Débat 2 : Comment apprend-on à parler ? Comment accompagner son enfant ? ([PDF / 901,79 Ko](#))
- > Débat 3 : Être bien à l'école ([PDF / 799,84 Ko](#))

## Sur le web

# LA MALLETTE des parents

## Les vidéos

- > L'entrée
- > Les rituels
- > La passation des consignes
- > Les ateliers du matin
- > La motricité
- > Les ateliers de l'après-midi
- > La sieste
- > La récréation
- > Le lavage des mains

Le portail pédagogique du Nord-Pas-de-Calais

- > Pédagogie-62

# LA MALLETTE des parents

## ÉDITO

"Cet outil, voulu riche et souple, a pour vocation d'être utile pour construire un dialogue renforcé avec l'ensemble des parents."

"Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative".

Cet article L. 111-1 du code de l'éducation reconnaît ainsi aux parents la place qui leur revient. Leur place au sein de la communauté éducative se concrétise par les droits qui sont les leurs et par leur participation aux instances où ils sont représentés. Il va plus loin, en affirmant que la participation des parents est une garantie de la réussite de tous les élèves.

Accorder une place aux parents au sein de l'école, ce n'est pas la leur concéder parce que la loi nous y contraindrait, c'est bien au contraire reconnaître que tous les parents, parce qu'ils sont les premiers éducateurs de leur enfant, sont nos alliés, parfois ignorés ou méconnus, pour faire réussir tous les élèves.

Reconnaître la place des parents, c'est faire que tous soient à nos côtés, en rassurant et dialoguant, afin qu'aucun n'hésite à franchir les portes de l'école.

C'est enfin considérer que, sans eux, rien n'est possible. Car c'est avec leur appui, ou à tout le moins leur consentement, que l'enfant pourra, au fil de sa scolarité, véritablement grandir et s'épanouir. Et devenir, à l'abri des conflits de loyauté, une personne singulière. C'est ce qui nous oblige.

Pour qu'une telle relation de confiance se crée entre l'École et les parents, il convient de reconsidérer certaines de nos pratiques pour instaurer et faire vivre la co-éducation.

C'est la vocation de ce site, pensé pour accompagner cette relation tout au long du parcours scolaire de l'élève et, tout particulièrement, à des moments clés comme l'entrée en classe de CP, en classe de 6e et en classe de 2de.

Je souhaite vivement que ces ressources soient utiles et vous permettent de développer de la manière la plus fructueuse la relation avec les parents, si essentielle à la refondation de l'École de la République.

**Florence Robine**

Directrice générale de l'enseignement scolaire